



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

A l'approche de cette fin d'année, le Bureau de la CFR déplore la forte probabilité de remise en cause de réformes pourtant promises et engagées à grand renfort de communication. Cependant, la concernant, elle ne faiblira pas dans ses actions pour obtenir que soient prises en compte puis mises en œuvre ses positions prises dans le cadre du mandat confié par ses adhérents pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels.

Le Président, P. Erbs - Le Président d'honneur, F. Bellanger

Réunion du Bureau du 18 novembre 2019

Rencontre M. O. Faure : A l'initiative d'un Délégué CFR, le Président a rencontré le Secrétaire national du P.S. qui a réservé une écoute attentive sur la question du 1 % maladie sur les retraites complémentaires ; le 13 novembre le Président a été informé de la probabilité du dépôt d'un recours dans le cadre du PLFSS 2020 rejeté en bloc par le Sénat.

Point d'actualité sur la réforme des retraites : La « cacophonie » générale actuelle n'incite pas à engager une action sérieuse en dehors de la réitération des positions défendues par la CFR depuis toujours et qui n'ont pas pris une seule ride ! Il est donc convenu d'observer attentivement les deux événements à venir :

1 - l'estimation du COR sur l'équilibre des régimes actuels pour 2025 dont le chiffrage vient de « fuiter » par anticipation dans une fourchette de 8 à 17 milliards €,

2 - la mesure de l'impact du mouvement social prévu pour le 5 décembre prochain ; le Bureau du 16 décembre analysera ces deux événements et apportera les réponses et positions qui conviendront alors.

Complémentaire santé solidaire : La rédaction d'un article sur le sujet est approuvée par le Bureau.

Complémentaire santé : Le choix d'un contrat à trois niveaux – sans tranche d'âge – proposé par Mutualia est confirmé pour un accord applicable dès le 1^{er} janvier 2020.

Point sur le 1% maladie : Le Président rappelle la nécessité d'obtenir gain de cause à minima sur ce point ; il soumet donc aux Fédérations l'opportunité de déposer une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) et leur demande de confirmer le principe de leur engagement budgétaire pour le lancement de cette procédure.

Point sur l'AGO et le CA 2020 : Les rapports des Commissions seront présentés en janvier prochain avant l'envoi aux Fédérations ; il est rappelé à ces dernières d'avoir à les communiquer à leurs représentants à l'AG.

Point sur la refonte du site Internet : Sauf imprévu il sera opérationnel au 1^{er} janvier prochain avec les mises à jour qui seront confiées dorénavant au développeur

Questions diverses : Un séminaire organisé par la CDC sur le thème « Retraite et vieillissement » a fait ressortir de fortes disparités sur le reste à charge en fonction de l'âge et des territoires.

La grande loi sur l'autonomie ne semble pas devoir aboutir ; seules des « petites lois » pourraient être mises en œuvre !

Le budget de la CNSA connaîtra une progression de 516 millions € malgré une décroissance annoncée pour 2020 de la CASA (- 4%) et une recette du « lundi de pentecôte » en régression bien qu'assise sur une cotisation de 0,3 % des salaires.

Commission « Retraite » du 4 novembre 2019

Pour l'essentiel, réunion toujours consacrée au dossier de la réforme des retraites et à son évolution à ce jour :

Grève du 5 décembre : l'apaisement recherché par le Gouvernement calmera-t-il les tensions avec comme point d'orgue l'idée d'accueillir dans le nouveau système les seuls entrants dans le marché du travail ?

Clause du grand-père : cette éventualité qui découle de ce qui précède, mettrait à mal la solidarité intergénérationnelle du système en reportant sur les seules futures générations les anomalies dénoncées avec force de nos systèmes actuels !

Les réserves actuelles des caisses : elles doivent participer au financement des droits acquis à 100 % et aux dossiers déjà liquidés dont les pensions servies ne devront pas baisser.

Revalorisation des retraites : Conformément à l'accord du 10 mai 2019, celle de 1% au 1^{er} novembre 2019, pour l'Agirc-Arrco, basée sur la prévision d'inflation pourrait faire l'objet d'un rattrapage positif ou négatif en 2020 si l'inflation réelle devait se révéler être différente de 1 %.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

